

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

la trois cent quatre-vingt-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDOIN, Denis Membre socio-économique	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BOILY, Philippe Étudiant		X
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collèves	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VACANT Chargé(e) de cours		

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

MANSEAU, André
Doyen de la recherche et
vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

X

RENAUD, Louise
Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image

X

ROCHFORD, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

LAPINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Un membre questionne la pertinence de la mention relative à l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec*, dans le présent projet d'ordre du jour, qui prévoit que les employés membres du conseil d'administration seront priés de quitter la réunion pour le traitement des points 9.1 *Informations sur les négociations avec le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO* et 9.2. *Informations sur les négociations avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO*. Il est d'avis que cet article devrait s'appliquer lors des délibérations et des votes et non pas lorsque seules des informations sont transmises. Il se demande par ailleurs pourquoi les employés qui ne sont pas membres des Syndicats concernés devraient quitter la séance.

Le secrétaire général fait la lecture de l'article 37.2 et souligne que les informations qui seront transmises aux points 9.1 et 9.2 s'inscrivent dans la continuité du processus qui mènera éventuellement à un vote du conseil d'administration relativement aux conventions collectives des groupes visés. L'article 37.2 est donc applicable dans ce contexte. Des membres appuient cette position. Le membre ayant soulevé le questionnement fait savoir qu'il demandera des informations sur les négociations lors de la période d'information et questions.

Un autre membre fait remarquer qu'une troisième négociation est actuellement en cours, soit celle des étudiants salariés, et s'interroge sur l'absence de ce point au projet d'ordre du jour. Le recteur indique qu'au stade actuel des négociations, il n'y a pas d'information à transmettre pour l'instant. Il appuie par ailleurs la position du secrétaire général à l'égard de l'article 37.2 et souligne que le jugement rendu par Me Claude Fabien en 2014 quant à l'utilisation de cet article est très clair et s'applique aux points visés de la présente réunion.

La présidente confirme donc que les employés membres du conseil d'administration seront priés de quitter la réunion lors du traitement des points 9.1 et 9.2.

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la :

5.1. Trois cent quatre-vingt-cinquième (24 août 2015) réunion du comité exécutif

4.- Affaires générales et corporatives

4.1. Information de la présidente

4.2. Information du recteur

4.3. Acte de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada au Pavillon Alexandre-Taché

4.4. Suivi du processus visant à pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

4.5. Modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*)

5.- Affaires académiques

5.1. Projet de modification aux conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières — concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

Ce point a été retiré le 30 octobre 2015 et sera traité à une date ultérieure.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026

6.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

7.- Nominations

7.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

7.2 Nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche

8.- Périodes d'information et questions

9.- Relations de travail

9.1 Informations sur les négociations avec le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (**à huis clos**)

9.2 Informations sur les négociations avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (**à huis clos**)

10.- Prochaine réunion (7 décembre 2015)

11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion**

2.1.1 **Approbation**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 4.1 (p. CA-7) : un membre est d'avis que la réponse de l'auditeur concernant le seuil d'importance relative était de 2 millions de dollars et non de 2 % des immobilisations comme indiqué au procès-verbal. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources effectuera la vérification et une correction sera apportée si nécessaire.

Point 5.3 (p. CA-9) : l'on convient de corriger le nom du comité dans le titre de ce point (« comité d'éthique de la recherche » et non « comité d'éthique et de la recherche »).

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-cinquième (24 août 2015) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-cinquième (24 août 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information de la présidente

La présidente fait savoir qu'elle siège au comité de sélection formé pour pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et que le recteur fera le suivi du processus au point 4.4 de la présente rencontre.

4.2 Information du recteur

Rencontre avec la sous-ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Sylvie Barcelo

Suite à l'invitation de madame Barcelo de rencontrer tous les recteurs des universités québécoises afin de connaître leurs projets, le recteur informe les membres qu'au cours de cet entretien, où elle a démontré une très grande écoute, elle a notamment informé le recteur qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles compressions pour l'année en cours, mais qu'il fallait s'attendre à ce que 2016-2017 soit difficile puisque des coupes d'un milliard au budget fédéral sont à prévoir, dont 200 millions en éducation.

Siège social de l'Université du Québec (UQ) et TÉLUQ

Il dit ne pas avoir d'informations privilégiées concernant la dissolution du siège social de l'UQ et de la TÉLUQ outre les informations véhiculées dans les médias. Il réitère l'importance du siège social pour le développement des universités du réseau et souligne que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, a exprimé le souhait de maintenir le siège social. Une autre rencontre avec madame Barcelo est prévue au cours des prochaines semaines et devrait permettre d'en savoir plus sur ces mesures.

Entente de partenariat avec la Ville de Gatineau

Le recteur a présenté au comité exécutif de la Ville de Gatineau, le 13 octobre dernier, les détails d'une entente de partenariat de cinq ans que l'UQO propose de parapher avec la Ville. Parmi les demandes de l'Université, figurent trois projets principaux, soit un financement spécifique pour embaucher des ressources du secteur de la santé pour faciliter le développement de nouveaux programmes, une contribution pour la mise sur pied d'un observatoire du développement de l'Outaouais et enfin un partenariat pour la construction de gradins et des vestiaires pour le terrain de soccer/football de l'UQO. Le comité a démontré un accueil très positif à ce projet d'entente. Le recteur rappelle la visite exploratoire à Sherbrooke d'une délégation formée de la Ville de Gatineau et de l'UQO afin d'étudier plus en détail une entente similaire liant la Ville et l'Université de Sherbrooke. Le maire de Gatineau, monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, considère qu'il est impératif que des liens étroits entre l'UQO et la Ville soient développés. Le recteur souligne qu'il faut aussi poursuivre le développement du campus de Saint-Jérôme et indique que le maire de la Ville de Saint-Jérôme, monsieur Stéphane Maher, ainsi que cinq MRC, appuient fermement l'UQO dans cette optique.

Planification stratégique

Le recteur présente le suivi du déroulement du processus de mise en place du plan stratégique. Il rappelle le processus adopté le 28 septembre 2015, la vision de l'UQO et les orientations proposées, soit enrichir l'expérience étudiante, créer des programmes, développer la recherche et intensifier le rayonnement de l'UQO. Il souligne que parmi les facteurs de vulnérabilités s'inscrivent les défis budgétaires auxquels l'Université aura visiblement à faire face en 2016-2017. Il sera d'autant plus important, dans ces conditions, de miser sur l'innovation et l'audace pour poursuivre le développement. Parmi les prochaines étapes figurent notamment une tournée du recteur de tous les services, départements et modules, la finalisation de l'analyse de la situation et de l'inventaire des projets et le début de la phase 3, soit l'identification des projets potentiels. Il précise que le travail est effectué par des ressources internes, la seule ressource externe étant le consultant dans un rôle d'accompagnement.

4.3 Acte de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada au Pavillon Alexandre-Taché

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'à la suite de certaines modifications aux réseaux de lignes électriques lors de la construction du chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché, les représentants d'Hydro-Québec ont réalisé qu'aucun acte de servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, soit une partie du lot 5 462 824, n'était enregistré auprès du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Hull.

M^e Sylvie Pichette, notaire, a été mandatée par Hydro-Québec pour rédiger l'acte de servitude visant le réseau de lignes électriques d'Hydro-Québec ainsi que le réseau de télécommunication par câble de Bell Canada. Afin de parapher l'acte de servitude, une résolution du conseil d'administration de l'Université est nécessaire pour autoriser le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer l'acte de servitude.

L'on convient en séance de modifier le dispositif de la résolution en y précisant que le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général seront autorisés à signer « pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 387-CA-5890 concernant l'acte de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Suivi du processus visant à pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le recteur informe les membres du déroulement du processus visant à pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Il indique que suite à l'affichage dans divers médias et médias sociaux et aux démarches de recrutement de la firme Kenniff & Racine, spécialisée dans la recherche de cadres supérieurs, sept (7) candidats ont été rencontrés par la firme. Le comité de sélection a rencontré en entrevue cinq (5) candidats.

Suite à ces rencontres, deux candidats ont été retenus. Ils se présenteront à la communauté universitaire d'ici la tenue de la consultation par vote électronique qui se déroulera du 11 au 24 novembre inclusivement. La commission des études sera par la suite consultée à titre de commission lors d'une réunion spéciale qui devrait se tenir le 3 décembre 2015. La recommandation de la commission sera par la suite transmise au conseil d'administration, lors de la réunion régulière du 7 décembre, afin de nommer le candidat retenu au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le recteur souligne que la firme a contacté plus de 135 personnes dans le cadre de ses recherches pour pourvoir ce poste et que l'opinion de ces personnes à l'égard de l'UQO et de sa position au sein du réseau de l'UQ était fort positive.

Un membre, qui considère cette rétroaction très intéressante, se demande s'il pourrait être efficient d'ajouter une donnée sur la réputation de l'UQO à la planification stratégique en préparation. Le recteur est d'avis que cela pourrait en effet être intéressant.

4.5 Modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*, dont le nouveau titre proposé est *Politique de conduite responsable en recherche et création*, a été modifiée pour répondre aux exigences des Fonds de recherche du Québec, ci-après « FRQ ». En effet, en septembre 2014, les FRQ ont lancé leur nouvelle politique à cet effet (*Politique sur la conduite responsable en recherche*). Toutes les universités québécoises doivent développer et déployer une politique institutionnelle conforme aux exigences de cette nouvelle politique au cours de l'année 2015-2016.

Les membres du comité de la recherche et de la création ont étudié la *Politique sur la conduite responsable en recherche* et ont proposé un projet de modification à la *Politique de conduite responsable en recherche et création* de l'Université.

Madame Mylène Deschênes des FRQ ainsi que Madame Karen Wallace du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche ont tenu une session d'information le 4 septembre 2015 à l'UQO. Cette session d'information visait à expliquer les politiques sur la conduite responsable en recherche des organismes de recherche du Québec et du Canada, ainsi qu'à définir les rôles et responsabilités des principaux intervenants en recherche pour la mise en œuvre de ces politiques. Le compte-rendu de cette rencontre a été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Le projet de modification de la Politique par le comité de la recherche et de la création a été soumis aux groupes suivants : Syndicat des professeures et professeurs, Syndicat des chargées et chargés de cours, Syndicat du groupe professionnel, Syndicat des étudiantes et étudiants salariés, Association générale des étudiants, Association des cadres, les professeurs et les cadres. Lors d'une période de consultation, ces groupes étaient invités à commenter et suggérer des modifications à la Politique, et ce, du 1^{er} juin au 15 septembre 2015. Le projet de modification incluant une compilation des commentaires reçus au 15 septembre 2015 par les différents groupes de l'Université a été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Le Décanat de la recherche ainsi que le Secrétariat général ont modifié la *Politique de conduite responsable en recherche et création* afin d'intégrer les propositions de modification découlant de la période de consultation avec les groupes de l'Université. Le triptyque des modifications suggérées et des clarifications aux interrogations des groupes, une version finale la *Politique de conduite responsable en recherche et création*, de même qu'un document présentant les commentaires reçus après la période de consultation ont été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Le 8 octobre 2015, la commission des études a formulé un avis favorable au projet de modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommé *Politique de conduite responsable en recherche et création*) avec des amendements. La résolution de la commission ainsi que le texte amendé ont été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Suite à la présentation, les membres discutent des aspects suivants :

- a) Définition du terme « administrateur »;
- b) Suggestion de clarifier les *champs d'application relatifs aux étudiants (article 4)*;
- c) Suggestion de définir le mot « création » et de l'ajouter dans le texte où il est requis de le faire, notamment à l'article 6 *Manquements à la conduite responsable*;
- d) Suggestion de limiter le nombre de personnes pouvant accompagner la *Personne visée* (article 8.5);
- e) Suggestion d'uniformiser la façon d'identifier le secrétaire général et le doyen de la recherche;
- f) Suggestion de remplacer les termes « les personnes visées » par les termes « les

personnes assujetties à la politique en place ».

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'un formulaire unique permettra dorénavant de combiner la *Déclaration éthique* et la *Déclaration de conduite responsable en recherche*.

Suite aux discussions, les membres conviennent que les modifications suivantes devront être apportées au projet, soit :

- Ajouter la définition du terme « création » en s'assurant que celle-ci soit uniforme à la définition de ce terme utilisée dans les autres documents officiels de l'UQO;
- Article 4 : Clarifier les champs d'application relatifs aux étudiants;
- Article 8.5 : Limiter à une ou deux le nombre de personnes pouvant accompagner la *Personne visée*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 387-CA-5891 concernant la modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*); laquelle est jointe en appendice

5.- Affaires académiques

5.1 Projet de modification aux conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières — concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

Ce point a été retiré du projet d'ordre du jour le 30 octobre 2015 et sera traité à une date ultérieure.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Mise à jour et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que chaque année, l'Université prépare son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU). Le PDIU est transmis à la Direction générale des infrastructures de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et au Bureau de la gestion des projets d'infrastructure du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires.

Le PDIU 2016-2026 comprend les projets non subventionnés pour les volets de l'enseignement et de la recherche et non-inscrits au budget de maintien des actifs immobiliers financés à même les allocations normalisées. Les projets inscrits au PDIU comprennent les projets liés à une construction neuve, aux réaménagements ou aux rénovations majeures de bâtiment, à l'acquisition de bâtiments ou d'équipements et au développement informatique.

Le PDIU est habituellement approuvé et signé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources. Cette année, le MEESR demande à ce que le PDIU 2016-2026 soit appuyé par une résolution du conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que les projets prioritaires comprennent l'agrandissement du campus de Saint-Jérôme et la mise en œuvre du pavillon des arts et du pavillon des sciences de la vie. Il explique, à l'intention d'un membre, que les coûts plus élevés reliés à la construction du pavillon des arts s'expliquent par les besoins particuliers des locaux, notamment en ce qui a trait à l'insonorisation. Il ajoute que les évaluations de coûts ont été réalisées par des professionnels et sont très précises.

Suite aux discussions, les membres conviennent que les modifications suivantes devront être apportées aux fiches 2 (Pavillon des arts) et 9 (Développement et consolidation des systèmes administratifs), soit :

- Fiche 2 : retirer les mentions relatives à la cyberpsychologie à la section « Axe de recherche du projet »;
- Fiche 9 : Reformuler la justification sommaire du projet envisagé afin de la rendre plus persuasive.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 387-CA-5892 concernant la mise à jour et la priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2016-2026; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MEESR demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications. Pour ce faire, le Ministère publie un cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités dans lequel il édicte le mode de classement des charges par fonction. Chaque année, le Ministère met ce cahier à jour.

En 2013-2014, le Ministère a retiré son exigence de faire approuver ce document par le conseil d'administration. Le 28 septembre dernier, il a demandé aux universités québécoises de faire approuver les huit premières pages du SIFU, considérant que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale. Ce rapport atteste notamment que le SIFU concorde avec les états financiers audités qui ont été approuvés par le conseil d'administration le 28 septembre dernier (386-CA-5870). Toutefois, considérant la date tardive où le Ministère a formulé cette exigence, la résolution du conseil d'administration pourra lui être transmise dans les semaines suivant le 31 octobre. Par ailleurs, selon les règles budgétaires, le SIFU n'a plus à être audité par l'auditeur indépendant. Le Ministère donne, à l'auditeur, un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur le SIFU.

Le SIFU constitue, pour le MEESR, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Les huit premières pages du SIFU correspondant aux états financiers audités 2014-2015 et incorporent les dernières confirmations de la subvention par le MEESR.

Les documents suivants ont été transmis aux membres aux fins de la présente séance, soit :

- Annexe 1 : Présentation sommaire des huit premières pages du SIFU 2014-2015;
- Annexe 2 : Huit premières pages du SIFU 2014-2015;
- Annexe 3 : Résolution 386-CA-5870;
- Annexe 4 : États financiers 2014-2015 approuvés.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à la majorité (pour : 10 – contre : 1) d'adopter la résolution 387-CA-5893 concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

Le secrétaire général fait savoir que le mandat de monsieur Antoine Shaneen, à titre de représentant des employés de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec, viendra à échéance le 12 décembre 2015. L'Université a été sollicitée par l'Université du Québec pour procéder à une recommandation de nomination à cet effet suivant un processus prescrit par règlement.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-B du *Règlement général 6 – Ressources humaines* de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Comme il s'agit de procéder à la nomination d'un employé, les associations et les syndicats sont invités à recommander un employé, étant entendu que si plus d'une association ou d'un syndicat représentent les employés, comme c'est le cas pour l'Université, la recommandation est faite à la majorité du nombre soit, trois (3) associations ou syndicats et plus sur cinq (5).

Le secrétaire général a donc invité les associations et syndicats suivants à se concerter pour lui recommander un candidat, au plus tard le 23 octobre 2015 : les associations des cadres et du personnel administratif ainsi que les syndicats des professeurs, du personnel de soutien et du groupe professionnel, le tout, tel qu'il appert du courriel envoyé le 8 septembre 2015.

La recommandation majoritaire des associations et des syndicats précités, telle que communiquée au secrétaire général par courriel, est à l'effet de désigner monsieur André Labelle comme représentant des employés de l'Université au comité de retraite de l'UQ.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 387-CA-5894 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec (André Labelle); laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, Département des sciences administratives (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Isabelle Green-Demers, Département de psychoéducation et de psychologie (01/10/2015 - 30/09/2018)

- Roseline Galipeau, Département des sciences infirmières (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Geneviève Forest, Département de psychoéducation et de psychologie (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Mylène Leroux, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Paul Carr, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Dimitri Della Faille de Laverghem, Département des sciences sociales (01/10/2015 - 30/09/2018)
- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01/10/2014 - 30/09/2017)
 - Une personne possédant une expertise juridique;
 - M^e Nicholas D'Aoust (01/10/2015 - 30/09/2018)
 - Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Thierry Boyer (24/09/2013 - 23/09/2016)
 - Jean Bartkowiak (24/09/2013 - 23/09/2016)
 - D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
 - Alex Drolet Dostaler, doctorat en psychologie (10/12/2014 - 09/12/2015)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Madame Alex Drolet-Dostaler, qui voit son mandat prendre fin le 9 décembre 2015 a manifesté son intérêt à renouveler son mandat. L'Association générale des étudiants (AGE), qui a été avisée de l'intérêt de cette étudiante à renouveler son mandat au sein du CÉR, a recommandé son renouvellement, lors de son assemblée générale tenue le 13 octobre 2015. De plus, l'AGE, qui a été avisée de la vacance d'un second poste d'étudiant au sein du CÉR, a recommandé la nomination d'un étudiant, lors de son assemblée générale tenue le 23 septembre 2015.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, entre le 24 août et le 11 septembre 2015 ainsi qu'un rappel au même effet le 8 septembre 2015 pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Le secrétariat général a reçu un formulaire de mise en candidature d'un professeur manifestant son intérêt à faire partie du comité d'éthique de la recherche après la période de mise en candidature.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 387-CA-5895 concernant la nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche (deux étudiants : Alex Drolet-Dostaler et Mahammed Ait Ali — un professeur : François Aubry); laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

À la demande d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources transmet les informations relatives à l'état de situation quant aux négociations syndicales du personnel de soutien. Il précise notamment que la communication est toujours ouverte et qu'une rencontre de conciliation est prévue le 6 novembre prochain.

En réponse à la question d'un membre, qui souhaite savoir si les constituantes du réseau de l'UQ comptent prendre des mesures pour éviter la fermeture de la TÉLUQ, le recteur mentionne qu'une demande de rencontre a été envoyée à monsieur Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, et à monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de discuter de ce dossier. Il ne détient pas pour l'instant d'autres informations que celles qui circulent dans les médias.

Il informe par ailleurs les membres que suite aux travaux de préparation du projet de répartition de postes de professeurs pour l'année 2016-2017, il appert que 12 nouveaux postes de professeur seront créés.

Les employés membres du conseil d'administration quittent la rencontre (18 h 45).

9.- Relations de travail

9.1 Informations sur les négociations avec le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

9.2 Informations sur les négociations avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Suite aux discussions, les membres suggèrent d'ajouter, au point 2 de l'ordre du jour des réunions ultérieures du conseil, le point intitulé *Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle*.

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 7 décembre 2015 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 43.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
André J. Roy, secrétaire général